



Demande de changement de date ou d'heure d'une procédure

Veillez utiliser le présent formulaire pour demander un changement de date ou d'heure (une remise) d'une procédure devant la Section de la protection des réfugiés (SPR). Pour en savoir plus sur la façon dont la SPR examine les demandes de changement de la date ou de l'heure d'une procédure, consultez les [Directives numéro 6 du président : Mise au rôle et changement de la date ou de l'heure d'une procédure](#).

Renseignements importants

- Vous devez présenter votre demande dès que vous savez que votre procédure doit être reportée.
- Au moment de rendre une décision sur ces demandes, les commissaires examinent si la partie a agi avec diligence, par exemple, en présentant une demande en temps opportun et **sans tarder**.
- Si votre demande est acceptée, le Greffe de la SPR communiquera avec vous ou avec votre conseil (le cas échéant) pour replanifier votre procédure. Si elle est refusée, vous devez vous présenter à l'audience et être prêt à y participer.
- Si vous ne recevez pas de réponse de la SPR avant la date prévue de votre audience (par exemple, si vous avez envoyé votre demande peu de temps avant la date prévue), vous devrez vous présenter à votre audience. Dans ce cas, le commissaire décidera d'accueillir ou de refuser votre demande au début de l'audience.

Dites-nous pour qui cette demande est faite	
Qui présente cette demande?	
Demandeur d'asile ou personne protégée	Ministre
<p>Veillez fournir le prénom et le nom de famille de tous les demandeurs d'asile ou de toutes les personnes à protéger concernés par cette audience ainsi que leur numéro de dossier de la SPR ou leur IUC. S'il y a plus de cinq (5) personnes, veuillez joindre une page supplémentaire contenant les noms et les numéros de dossier de la SPR ou les IUC restants.</p>	
Nom : _____	Numéro de dossier de la SPR ou IUC : _____
Nom : _____	Numéro de dossier de la SPR ou IUC : _____
Nom : _____	Numéro de dossier de la SPR ou IUC : _____
Nom : _____	Numéro de dossier de la SPR ou IUC : _____
Nom : _____	Numéro de dossier de la SPR ou IUC : _____



Si vous n'avez pas les numéros de dossier de la SPR ou les IUC, veuillez communiquer avec le Greffe de la SPR. Pour trouver le numéro de téléphone du bureau du Greffe de la SPR de votre région, consultez la page Web suivante : <https://irb.gc.ca/fr/contact/Pages/contact3.aspx>.

Nom du conseil : _____

Je n'ai personne pour me représenter (avocat, consultant, autre)

Date de la procédure prévue (aaaa-mm-jj): _____

Indiquez les raisons pour lesquelles vous présentez la demande

Utilisez les sections ci-dessous pour fournir les raisons pour lesquelles vous ne pouvez pas vous présenter à la date prévue, et indiquer quand vous avez eu connaissance de la nécessité de demander un changement de date ou d'heure, ainsi que la date à laquelle vous serez en mesure de vous présenter.

Indiquez la raison pour laquelle il vous faut une remise en cochant la case appropriée, puis donnez une explication dans l'espace prévu ci-dessous. (Cochez toutes les cases qui s'appliquent)

Raison médicale

Expliquez en quoi votre état de santé vous empêche de poursuivre votre audience à la date prévue.

Besoin de retenir les services d'un conseil

Expliquez les efforts que vous avez faits pour trouver un conseil.

Services d'un conseil retenus seulement récemment

Expliquez la raison pour laquelle vous avez engagé un conseil récemment seulement et pourquoi ce conseil ne peut pas se présenter à la date prévue.

Besoin de plus de temps pour se préparer (par exemple, pour obtenir des documents)

Expliquez les efforts que vous avez fait pour être prêt et, le cas échéant, les documents que vous attendez.

Vulnérabilité

Expliquez votre vulnérabilité et en quoi elle vous empêche de poursuivre votre audience à la date prévue.

Autre

Expliquez ces autres raisons (dans la case ci-dessous).



Utilisez cet espace pour nous expliquer pourquoi vous ne pouvez pas vous présenter à la date prévue. Vous pouvez également joindre des pages ou des documents supplémentaires pour soutenir vos raisons, mais ce n'est pas obligatoire. Si vous joignez des documents, vous devez en expliquer la raison.

Transmettez votre formulaire

Voici comment vous pouvez transmettre le présent formulaire à la SPR :

- Par courriel à l'adresse irb.RPDapplications-DemandesSPR.cisr@irb-cisr.gc.ca (premier choix, pour les personnes sans conseil seulement).
- Par le portail Mon dossier (premier choix, pour les conseils seulement).
- En personne, par télécopieur ou par la poste au Greffe de la SPR.
 - Pour trouver le bureau du Greffe de la SPR de votre région, consultez la page <https://irb.gc.ca/fr/contact/Pages/contact3.aspx>

Section réservée au demandeur d'asile ou à la personne protégée :

1. Le ministre est-il une partie ? Il est une partie si vous avez reçu un avis d'intention d'intervenir (demandes d'asile seulement) ou si le ministre a présenté une demande d'annulation ou de constat de perte d'asile. Oui Non
2. Dans l'affirmative, vous devez envoyer ce formulaire au ministre également. Comment lui avez-vous envoyé une copie de ce formulaire? (par télécopieur, par la poste, etc.) _____

Section réservée au ministre (le cas échéant) :

Indiquez comment vous avez envoyé une copie du présent formulaire au demandeur d'asile ou à la personne protégée ou à son conseil (par courriel, par télécopieur, etc.). _____

Ce formulaire a été rempli par _____ le _____
(nom en lettres moulées du demandeur d'asile, Date (aaaa-mm-jj)
de la personne protégée ou du conseil)